

**DEMANDE D'USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC  
(ANTICIPATION DE MARCHANDISES ADJACENTES Á UN COMMERCE (HABITS, LÉGUMES))**

(cf. Règlement concernant l'usage du domaine public de la Commune de Moudon, entré en vigueur le 1er janvier 2023).

- Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être transmis au service de la sécurité publique au **minimum 2 semaines avant le début de toute occupation sur le domaine public communal.**
- Il devra respecter les conditions générales et sera obligatoirement accompagné d'un descriptif de l'objet de la requête (photo, illustration)
- Aucun usage du domaine public n'est autorisé avant la délivrance de l'autorisation.

**Localisation (rue et N°)****Année d'occupation**

<b>Emplacement</b>	Chaussée	Trottoir	Zone de verdure		
<b>Type</b>	Présentoir	Surface m <sup>2</sup>		Buffet	Surface m <sup>2</sup>
	Stand	Surface m <sup>2</sup>		Porte-vêtements	Surface m <sup>2</sup>
	Comptoir	Surface m <sup>2</sup>		Autre	Surface m <sup>2</sup>

**Intervenant                      Raison sociale, adresse et nom du responsable   tél . fixe / portable /Email   Facturer à****Requérant**

tél :

natel :

Email :

**Etablissement**

tél :

natel :

Email :

L'entreprise demeure seule responsable envers la Commune de Moudon du respect des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public ou d'un fonds qui lui est assimilé, et des suites pénales ou juridiques en cas d'accident.

L'objet ne doit pas porter atteinte à la sécurité routière ou à l'ordre du public.

Tout usage accru du domaine public est soumis à une taxe d'occupation et un émolument administratif. La taxe est calculée selon le barème fixé dans le Règlement concernant l'usage du domaine public, téléchargeable sur le site [www.moudon.ch](http://www.moudon.ch)

Le requérant déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public communal. Il s'engage à les respecter.

Lieu et date : .....

**Signature manuscrite :**

obligatoire si non numérique

ou

Signature numérique :

La demande doit être retournée par courriel

ou à [securite@moudon.ch](mailto:securite@moudon.ch)*Ne pas remplir, à compléter par l'autorité communale*

Montant à facturer par la bourse communale :

Conformément à l'art. 9 des tarifs en matière d'usage du domaine public

Moudon, le .....

Service de sécurité publique :

Copie: bourse communale, BT, voirie et espaces verts